Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_268-DE

Délibération n° 2025.268

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_268-DE

Fougères Agglomération **2025.268**

2025.268 – DEVECO - Pass Commerce Artisanat – Attribution de subventions

Vu la délibération n°2023.089 du Conseil d'Agglomération en date du 5 juin 2023 approuvant les termes de la convention avec le Conseil Régional de Bretagne portant sur le dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu la délibération n°2023.091 du Conseil d'Agglomération en date du 5 juin 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Fougères ;

Il est proposé d'attribuer une aide au titre du dispositif Pass Commerce Artisanat aux entreprises suivantes :

Entreprise	Adresse	Activité	Projet	Montant des travaux	Montant de l'aide	Part Fougères Agglo	Part Région	Part Ville de Fougères
TOIT TOI MON TOIT	Lieu-dit Dufondry 35140 SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	Couvreur Zingueur	Investissements matériels, immatériels et numériques	16 805,00 €	5 041,50 €	50% 2520,75€	50% 2520,75€	0% 0€
LE GRAIN DE BLE	3 Boulevard du Marechal Leclerc 35300 FOUGERES	Boulangerie Pâtisserie	Investissements matériels	10 998,20 €	3 299,46 €	40% 1319,78€	30% 989,84€	30% 989,84€
MASSE (FORTHOMME)	10 rue Nationale 35300 FOUGERES	Prêt à porter	Investissement immobiliers et matériels	8 315,21 €	2 494,56 €	40% 997,82€	30% 748,37€	30% 748,37€

Montant des investissements	36 118,41 €
Montant total des aides accordées	10 835,52 €
Montant total financé par Fougères Agglomération	4 838,36 €
Montant total financé par la Région	4 258,96 €
Montant total financé par la Ville de Fougères	1 738,21 €

Une convention d'attribution de l'aide sera établie avec les entreprises bénéficiaires.

Vu l'avis de la commission « Attractivité économique et emploi – Urbanisme dynamique rurale et territoire numérique » du 25 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention aux établissements désignés ci-dessus, conformément aux conditions du dispositif Pass Commerce et Artisanat ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU